

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1507

7 août 2006

SOMMAIRE

Altlorenscheuerhof S.A., Bertrange	72314	Hast Holding S.A., Luxembourg	72301
Aniara Communications, S.à r.l., Luxembourg . . .	72327	HPH Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	72316
Art & S, Automotive Technology & Style Holding S.A., Luxembourg	72301	HPH Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	72317
Art & S, Automotive Technology & Style Holding S.A., Luxembourg	72301	HSBC Institutional Client Funds Sicav, Luxem- bourg	72331
AS Lux, S.à r.l., Windhof	72326	Iberint Holding S.A., Luxembourg	72318
Austfinanzverwaltung S.A., Luxembourg	72317	ID Holding S.A., Luxembourg	72311
Bavalux S.A., Luxembourg	72334	Immobilière Centenaire S.A., Luxembourg	72329
Brioche Dorée Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	72292	Korea Invest S.A., Luxembourg	72336
Cadeaux Shop Err, S.à r.l., Pétange	72318	Modica Investments S.A., Luxembourg	72292
Carmel Capital II, S.à r.l., Luxembourg	72317	Monterey Capital I, S.à r.l., Luxembourg	72300
Carmel Capital, S.à r.l., Luxembourg	72313	Monterey Capital III, S.à r.l., Luxembourg	72303
Central European Participation, S.à r.l., Luxem- bourg	72334	Monterey Holdings I, S.à r.l., Luxembourg	72310
Centre d'Equitation St. Georges, S.à r.l., Luxem- bourg	72329	N.I.C. Building Service, S.à r.l., Luxembourg	72292
CGSTT S.A., Compagnie Générale de Services de Transports et de Travaux, Luxembourg	72304	Nika-Lux, S.à r.l., Bertrange	72300
CGSTT S.A., Compagnie Générale de Services de Transports et de Travaux, Luxembourg	72304	Opportunity Fund III Hochheim Property, S.à r.l., Luxembourg	72319
CGSTT S.A., Compagnie Générale de Services de Transports et de Travaux, Luxembourg	72304	Oxon S.A., Luxembourg	72329
CGSTT S.A., Compagnie Générale de Services de Transports et de Travaux, Luxembourg	72304	Oxon S.A., Luxembourg	72330
CGSTT S.A., Compagnie Générale de Services de Transports et de Travaux, Luxembourg	72304	Patri Participations Holding S.C.A., Luxembourg	72312
CGSTT S.A., Compagnie Générale de Services de Transports et de Travaux, Luxembourg	72304	Patri Participations Holding S.C.A., Luxembourg	72313
CSC Finances S.A., Luxembourg	72311	Pegase S.A., Luxembourg	72336
Demeter, Sicav, Luxembourg	72290	Pemeco S.A.H, Luxembourg	72318
Design Carrelages S.A., Leudelange	72291	PM World, S.à r.l., Luxembourg	72335
Design Carrelages S.A., Leudelange	72292	PM World, S.à r.l., Luxembourg	72335
Dickes Luc, S.à r.l., Mondernange	72304	Prime Land Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	72319
Drej Holding S.A., Luxembourg	72301	Provagest S.A., Luxembourg	72311
E.F. Holdings S.A., Luxembourg	72311	Riverside Finance S.A., Luxembourg	72315
Elite-Stability Fund, Sicav, Luxembourg	72290	Share, Sicav, Luxembourg	72290
Emolife Holding S.A., Luxembourg	72329	Sharkfin S.A., Luxembourg	72335
Euro Prefa S.A., Luxembourg	72313	Subaru Luxembourg S.A., Luxembourg	72302
Euro-Packaging S.A., Wiltz	72315	Subaru Luxembourg S.A., Luxembourg	72303
Fico S.A., Société Financière pour la Construction, Luxembourg	72301	Uninvest S.A., Luxembourg	72311
Fosca S.C.A., Luxembourg	72305	Valley S.A., Luxembourg	72336
Fugimo S.A., Luxembourg	72335	Valley S.A., Luxembourg	72336
Gemmy Holding S.A., Luxembourg	72328	Wirtschafts-und Unternehmensberatung Saar-Lor- Lux, GmbH, Luxembourg	72290
		Ypso Holding S.A., Luxembourg	72335
		ZK Finance S.A., Luxembourg	72293

SHARE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.744.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour SHARE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(051332.03/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

ELITE-STABILITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.226.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07485, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour ELITE-STABILITY FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(051355.03/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

DEMETER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 22.421.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07480, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour DEMETER

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(051358.03/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

WIRTSCHAFTS-UND UNTERNEHMENSBERATUNG SAAR-LOR-LUX, GmbH,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 27.653.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(051431.03/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

DESIGN CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.
R. C. Luxembourg B 101.603.

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DESIGN CARRELAGES S.A. avec siège social à L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101.603, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2004, publié au Memorial, Recueil Spécial C n° 935 en date du 21 septembre 2004.

L'Assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Sebastiano Lovece, demeurant à L-3453 Dudelange, 7, rue des Coquelicots, qui désigne comme secrétaire Monsieur Vincenzo Lovece, demeurant à L-3332 Fennange, 1, rue de l'Eglise.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Louis Farneti, demeurant à Dudelange, 41, rue Mathias Cungs.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la société de Esch-sur-Alzette à Leudelange.
- 2) Modification du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.
- 3) Fixation du siège social.
- 4) Renouvellement du mandat du Conseil d'Administration, du commissaire aux comptes, et de l'administrateur-délégué.

5) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Leudelange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Leudelange.»
(Le reste sans changement).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, décide de renouveler pour une durée de six années à compter de ce jour:

- a) le mandat des administrateurs:
 - Monsieur Sebastiano Lovece, demeurant à L-3453 Dudelange, 7, rue des Coquelicots,
 - Monsieur Vincenzo Lovece, demeurant à L-3332 Fennange, 1, rue de l'Eglise.
 - Monsieur Louis Farneti, demeurant à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs.
- b) le mandat du commissaire aux comptes: La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE VIC. COLLE ET ASSOCIÉS, S.à r.l., avec siège à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
- c) et le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Vincenzo Lovece, prédit.
Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Cinquième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lovece, L. Farneti, V. Lovece, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2006, vol. 916, fol. 95, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2006.

A. Biel.

(050702.03/203/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

DESIGN CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 101.603.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(050707.03/203/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

BRIOCHE DOREE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 56.648.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051405.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

N.I.C. BUILDING SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-4, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 29.729.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051406.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

MODICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.852.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 mai 2006 que:
1. CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

2. GAMA DIRECTORSHIP LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3152; Road Town, Tortola, British Virgin Island, inscrit sous le numéro IBC 597.049, est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052078.03/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

ZK FINANCE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 116.795.

STATUTES

In the year two thousand and six on twenty third of May.
Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Georg Baumöhl, company director, German citizen with passport number 951437183, residing at Neufahrnerstrasse 15, D-81679 Munich, Germany;
 2. Mr Mehdi Khlouf, company director, French citizen with passport number 05AR06263, residing at 2, rue Jean Richard Bloch, F-95100 Argenteuil, France;
 3. Mr Marcel Brück, company director, German citizen with passport number 951477421, residing at Vollmannstrasse 36A, D-81927 Munich, Germany;
 4. Mr Yoram Zarur, company director, French citizen with passport number 02YF48120, residing at 45, avenue Félix Faure, F-75015 Paris, France;
- all of them represented by Mr Gilles Wecker, chief accountant, residing in Luxembourg, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of ZK FINANCE S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The purpose for which the Company is established, is the development, the operation and the marketing of new paying instructions, as well as administration services concerning electronic payments.

Moreover, it is to market services for distribution via the Internet, including any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purpose, as well as the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, including the administration, development and management of its portfolio.

The Company may engage alone and together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary or itself in a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may engage directly or indirectly participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form and the Company will at all times maintain a register for this purpose. The shares issued at the incorporation of the Company will be classified as Founder Shares. All other shares are ordinary shares.

The sale of the shares, which are all nominal can only be done by means of a declaration of transfer to be entered in the Register of the nominal shares of the Company, the signatures of the transferor and transferee can be written on the said register of the nominal shares or on the transfer and acceptance deeds which will be attached to the said register.

The transfer of shares to all other third parties is subject to the following terms:

All transfers, whatever the cause may be, must, to become final and opposable to the Company, be approved by the Board of Directors except in the case of legal succession, liquidation of joint estate between husband and wife, or sale to a husband or wife, or to an ascendant or descendant.

The transferor will be required to address to the registered office, a declaration by registered letter stating the planned transfer and giving the names, the forenames, profession and residence of the transferee and if the transferee is a company, the name and head office of the company, the number of shares to be transferred and the price of the transfer.

The Board of Directors shall immediately inform by registered letter the other shareholders who are owners of shares of the same class as the shares to be transferred.

The preemption right of the other shareholders to acquire the shares to be transferred, in proportion to their respective shareholdings, at the planned price must be exercised within a month of the information by the Board of Directors.

In case of total or partial non-exercise of this right at the end of this delay, the Board of Directors can, if it does not approve the proposed transfer of shares and during a period of one month following the period of the pre-emption right, buy all or part of the shares with the Corporation's reserves or have the shares bought by any physical or moral persons they designate, according to a price fixed every year by the Annual General Meeting.

Until the first Annual General Meeting, the sale price will exceptionally be that of the par value of the share.

In case of disapproval, the Board of Directors is not under obligation to justify its decision.

The foregoing rules will be applied for every case of transfer, even for transfers taking place by public auction for any reason whatsoever, and in particular as a result of liquidation of property or judicial settlement or winding-up of a shareholder company, as well as for transfers in favour of non-shareholders donees ad legatees.

If the above period runs out without the Board of Directors having designated any transferees and without having regularised the transfer, this latter will be made to the person designated by the transferor in his declaration of transfer.

The capital of the Company may be increased or reduced from time to time by a resolution of a general meeting of shareholders, ruling by the same majority as requested for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the Board of Directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Minutes of the meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the Board of Directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case, the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or the other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of May of each year, at 11.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

However, the Founder Shares are entitled to two votes each.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of May and ends on the last day of April of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its terms, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on April 30th, 2007. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2007.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Mr Georg Baumöhl, prenamed: twenty-five thousand shares.....	6,250
2. Mr Mehdi Khlouf, prenamed: twenty-five thousand shares.....	6,250
3. Mr Marcel Brück, prenamed: twenty-five thousand shares.....	6,250
4. Mr Yoram Zarur, prenamed: twenty-five thousand shares.....	6,250
Total: one hundred thousand shares	25,000

All of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at five (5).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

1. Mr Mehdi Khlouf, company director, born in Paris 10^e, in France, on 1st October 1977, residing at 2, rue Jean Richard Bloch, F-95100 Argenteuil, France;
2. Mr Yoram Zarur, company director, born in Jerusalem, in Israel, on 23rd July 1962, residing at 45, Avenue Félix Faure, F-75015 Paris, France;
3. Mr Georg Baumöhl, company director, born in Munich, in Germany, on 19th August 1965, residing at Neufahrnerstrasse 15, D-81679 Munich, Germany;
4. Mr Marcel Brück, company director, born in Montevideo, in Uruguay, on 18th February 1964, residing at Vollmannstrasse 36A, D-81927 Munich, Germany;
5. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, in Sweden, on 22nd June 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on the 4th April 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr Mehdi Khlouf, Mr Yoram Zarur, Mr Georg Baumöhl or Mr Marcel Brück together with Mr Mikael Holmberg.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Georg Baumöhl, directeur de société, de nationalité allemande avec numéro de passeport 951437183, demeurant à Neufahrnerstrasse 15, D-81679 Munich, Allemagne;
 2. Monsieur Mehdi Khlouf, directeur de société, de nationalité française avec numéro de passeport 05AR06263, demeurant au 2, rue Jean Richard Bloch, F-95100 Argenteuil, France;
 3. Monsieur Marcel Brück, directeur de société, de nationalité allemande, avec numéro de passeport 951477421, demeurant à Vollmannstrasse 36A, D-81927 Munich, Allemagne;
 4. Monsieur Yoram Zarur, directeur de société, de nationalité française, avec numéro de passeport 02YF48120, demeurant au 45, avenue Félix Faure, F-75015 Paris, France;
- tous représentés par Monsieur Gilles Wecker, chief accountant, demeurant à Luxembourg, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne varietur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination ZK FINANCE S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet, pour lequel la société est formée, est le développement, l'exploitation, la commercialisation de nouveaux modes de paiement ainsi que les services de gestion afférents aux paiements électroniques.

De plus, il est de prester des services de distribution dans toutes activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet, ainsi que la prise de participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou au travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisés en vingt-cinq mille (25.000) actions avec une valeur nominative de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont resteront toutes nominatives, et la société tiendra un registre à cet effet.

Les actions émises à la constitution seront des actions de fondateurs, les autres actions seront des actions ordinaires.

La cession des actions qui sont toutes nominatives, ne peut s'opérer que par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actions nominatives de la société.

Les signatures du cédant et du cessionnaire peuvent être reçues sur le registre des actions nominatives dont il s'agit ou sur des feuilles de transfert et d'acceptation qui seront annexées audit registre.

La cession des actions à toute autre tierce personne est soumise aux conditions suivantes:

Toutes mutations, quelle qu'en soit la cause devront, pour devenir définitives et opposables à la société, être agréées par le conseil d'administration, sauf en cas de succession légale, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant.

Le cédant sera tenu d'adresser au siège social une déclaration faite par lettre recommandée faisant connaître la cession projeté en donnant les nom, prénom, profession et domicile du cessionnaire et s'il s'agit d'une société, la désignation et le siège de la société cessionnaire, le nombre des titres dont cession et le prix de la cession.

Le conseil d'administration informera immédiatement par lettre recommandée les actionnaires propriétaires d'actions de la même classe que celles dont la cession est envisagée.

Le droit de préemption des partenaires doit être exercé dans le mois de l'information par le conseil d'administration.

En cas de non exercice, total ou partiel de ce droit à la fin de ce délai, le conseil d'administration, s'il n'a pas agréé la cession d'actions proposée, a la possibilité d'acheter tout ou partie de ces actions au moyen de ses réserves ou de faire racheter les actions par toutes personnes physiques ou morales qu'il désignera, moyennant un prix fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire.

Exceptionnellement jusqu'à la première assemblée générale ordinaire, le prix de cession sera celui de la valeur nominale du titre.

En cas de non agrément, le conseil n'a pas à justifier de sa décision.

Les dispositions qui précèdent seront appliquées à tous les cas de cession, même aux cessions qui auraient lieu par adjudication publique, pour quelque cause que ce soit et notamment par suite de liquidation de biens ou de règlement judiciaire ou de dissolution d'une société actionnaire, ainsi qu'aux mutations au profit de donataires légataires non actionnaires.

Si le délai d'un mois ci-dessus imparti s'écoule sans que le conseil d'administration ait désigné des cessionnaires et régularisé la cession, celle-ci sera opérée au profit de la personne désignée par le cédant dans sa déclaration de cession.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit en tout temps par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions de majorité que celles requises pour la modification des statuts.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration délibère conforme aux règles générales de délibération applicables pour les assemblées ordinaires. Toutefois, une assemblée n'est pas imposée comme des actions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par l'accord écrit unanime de tous les administrateurs. Dans ce cas, chaque administrateur doit recevoir le texte entier en écrit, transmis par voie postale, électronique ou par fax.

Art. 9. Procès-Verbaux des Assemblées du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon les procédures légales ou d'une autre manière, seront signées par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou non.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est soumise à une autorisation préalable établie par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.
Cependant les actions de fondateurs détenues par les actionnaires fondateurs donnent droit à deux voix.
Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 19. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 21. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente (30) avril 2007. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2007.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. M. Georg Baumöhl, prénommé: six mille deux cent cinquante actions.....	6.250
2. M. Khlouf Mehdi, prénommé: six mille deux cent cinquante actions.....	6.250
3. M. Brück Marcel, prénommé: six mille deux cent cinquante actions.....	6.250
4. M. Zarur Yoram, prénommé: six mille deux cent cinquante actions.....	6.250
Total: vingt-cinq mille actions	25.000

Toutes les actions ont été libérées par un versement en chèque/virement, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2007:

1. M. Mehdi Khlouf, directeur de société, né à Paris 10^e, en France, le 1^{er} octobre 1977, demeurant au 2, rue Jean Richard Bloch, F-95100 Argenteuil, France;

2. M. Yoram Zarur, directeur de société, né à Jerusalem, en Israel, le 23 juillet 1962, demeurant au 45, avenue Félix Faure, F-75015 Paris, France;

3. M. Georg Baumöhl, directeur de société, né à Munich, en Allemagne, le 19 août 1965, demeurant à Neufahrners-
trasse 15, D-81679 Munich, Allemagne;

4. M. Marcel Brück, directeur de société, né à Montevideo, en Uruguay, le 18 février 1964, demeurant à Vollmanns-
trasse 36A, D-81927 Munich, Allemagne;

5. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant au 7, rue de Roedgen,
L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée
générale annuelle en 2007:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelange, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant au 62, rue de Bourgogne,
L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la
présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société
dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature commune de M. Me-
hdi Khoulouf, M. Yoram Zarur, M. Georg Baumöhl ou M. Marcel Brück avec M. Mikael Holmberg.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées
ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version
anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs
nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Wecker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 153S, fol. 73, case 9. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et
Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

J. Elvinger.

(053596.03/211/459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

NIKA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 8, rue du Sellier.

R. C. Luxembourg B 88.586.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00171, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES (LUXEMBOURG)

Signature

(051409.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

MONTEREY CAPITAL I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.050,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.246.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 mai 2006 que le siège social de la Société est
transféré de son ancienne adresse au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052066.03/1035/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

FICO S.A., SOCIETE FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 50.804.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051414.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.158.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051418.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

DREJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 49.070.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051420.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

ART & S, AUTOMOTIVE TECHNOLOGY & STYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.876.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051434.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

ART & S, AUTOMOTIVE TECHNOLOGY & STYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.876.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051436.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

SUBARU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 25.310.

In the year two thousand six, on the twentieth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- SUBARU BENELUX S.A., a société, anonyme incorporated and governed by the laws of Belgium, with registered office at 588D, Mechelsesteenweg, 1800 Vilvoorde, Belgium, registered with the Belgian Banque Carrefour des entreprises et Registre du Commerce under company number 0414.026.979, and

- Mr Hiroshi Yoshihara, with professional address at Lakenblekerstraat 54-60, 1430 AG Aalsmeer, the Netherlands.

Both appearing parties here represented by Mr Thomas Heymans, employee, with professional address at 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney established on February 14th, 2006.

Said powers of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are currently the sole associates of SUBARU LUXEMBOURG S.A., a société anonyme with registered office at 1, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 25.310 incorporated by a deed of notary Christine Doerner, then residing in Clervaux, on January 2nd, 1987, published in the Mémorial C N° 70 on March 24th, 1987, the articles of association of which have been amended several times and for the last time by a deed of notary Jean Seckler, then residing in Junglinster, on February 28th, 2002, published in the Mémorial C N° 1071 on July 12th, 2002 (the «Company»):

II. The shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 1, route d'Arlon, L-8009, Strassen to 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Second resolution

Pursuant to the first resolution, the shareholders resolve to amend Article 2 Paragraph 1 of the Company's Articles of association which shall henceforth read as follows:

«**Art. 2.** The registered office of the company is in Luxembourg.»

Third resolution

The shareholders resolved to set the date of effectiveness of the said transfer from Strassen to Luxembourg on December 20th, 2005.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of share capital are estimated to approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his first name, last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- SUBARU BENELUX S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois de Belgique, ayant son siège social au 588D, Mechelsesteenweg, 1800 Vilvoorde, Belgique, inscrite à la Banque Carrefour des entreprises et Registre du Commerce belge sous le numéro d'entreprise 0414.026.979, et

- M. Hiroshi Yoshihara, ayant son adresse professionnelle au 54-60 Lakenblekerstraat, 1430 AG Aalsmeer, Pays-Bas, ici représentées par M. Thomas Heymans, employé avec adresse professionnelle au 7, Parc d'activité Syrdall, en vertu de deux procurations datées du 14 février 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont actuellement les actionnaires uniques de SUBARU LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois de Belgique, ayant son siège social au 1, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.310 constitué par acte notarié de Maître Christine Doerner, résidant alors à Clervaux, le 2 janvier 1987, publié au Mémorial C N° 70 le 24 mars 1987, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jean Seckler, résidant alors à Junglinster, le 28 février 2002, publié au Mémorial C N° 1071 le 12 juillet 2002 (la «Société»).

II. Les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Société du 1, route d'Arlon, L-8009, Strassen au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Seconde résolution

Conformément à la première résolution, les actionnaires ont décidé de modifier l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé d'établir la date dudit transfert de Strassen à Luxembourg au 20 décembre 2005.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, T. Heymans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 72, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(053649.03/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

SUBARU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 25.310.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41612 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

J. Elvinger.

(053650.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.251.700,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.335.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 mai 2006 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052075.03/1035/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

DICKES LUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 11, rue de Reckange.
R. C. Luxembourg B 25.523.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051423.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**CGSTT S.A., COMPAGNIE GENERALE DE SERVICES DE TRANSPORTS ET DE TRAVAUX,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.955.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(051476.03/304/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**CGSTT S.A., COMPAGNIE GENERALE DE SERVICES DE TRANSPORTS ET DE TRAVAUX,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.955.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(051483.03/304/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**CGSTT S.A., COMPAGNIE GENERALE DE SERVICES DE TRANSPORTS ET DE TRAVAUX,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.955.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(051487.03/304/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**CGSTT S.A., COMPAGNIE GENERALE DE SERVICES DE TRANSPORTS ET DE TRAVAUX,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.955.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(051490.03/304/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

FOSCA, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1023 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.578.

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of April.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FOSCA MANAGERS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 33, boulevard du Prince Henri, L-1023 Luxembourg (the «Gérant»), represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated April 12th, 2006 (the proxy shall remain annexed to the present deed to be registered therewith) the appearing party acting in its capacity as attorney in fact of the Gérant of FOSCA S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 33, boulevard du Prince Henri, L-1023 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 7th July 2004, published in the Mémorial C, number 1,104 of 2nd November 2004, whose Articles of Association have been changed further a deed receipt from the same notary Maître Joseph Elvinger on 6th April 2005, published in the Mémorial C, number 1,076 of 21st October 2005.

The appearing party acts on the basis of resolutions of the Gérant of the Company taken on April 6, 2006, extract of which shall remain annexed to this deed to be registered with the present deed.

The appearing party, acting in such capacity, requested the notary to state its declarations as follows:

I. Article 5.2 of the articles of incorporation provides as follows:

«5.2. The unissued authorised share capital of the Company is set at two hundred forty-nine million nine hundred fifty-seven thousand eight hundred ninety Euro (EUR 249,957,890) divided into twenty-four million nine hundred ninety-five thousand seven hundred eighty-nine (24,995,789) Limited Ordinary Shares, each with a par value of ten Euro (EUR 10).

The Gérant is authorised, during a three and a half year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, to make a cash call and to increase the corporate capital from time to time in whole or in part within the limits of the authorised capital. The Gérant may in its discretion resolve to issue new shares as Limited Ordinary Shares and determine the terms and conditions of each such increase and in particular determine the time and the number of the authorised Limited Ordinary Shares to be subscribed and issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new Limited Ordinary Shares are to be paid up in cash or kind and how the newly subscribed Limited Ordinary Shares will be allocated among the Limited Ordinary Shareholders, it being understood that any new Limited Ordinary Shares issued will have to be fully paid up. The Gérant is authorised to issue further Limited Ordinary Shares of the Company without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Limited Ordinary Shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Articles, the Gérant shall take steps to amend this Articles in order to record the change in the subscribed capital and the corresponding reduction of the unissued authorised share capital and the Gérant is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.»

II. The current issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 42,110 (forty-two thousand one hundred and ten Euro) divided into 3,000 (three thousand) Limited Preference Shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, 1 (one) Unlimited Share with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) and 1,111 (one thousand one hundred and eleven) class A to K Limited Ordinary Shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each.

III. On the basis of the powers given to the Gérant as set out under I. above, the Gérant has by resolutions taken on April 6, 2006, in Luxembourg, resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 299,320 (two hundred ninety-nine thousand three hundred and twenty Euro) from its present amount of EUR 42,110 (forty-two thousand one hundred and ten Euro) to EUR 341,430 (three hundred forty-one thousand four hundred and thirty Euro) by way of the creation and issuance of 29,932 (twenty-nine thousand nine hundred thirty-two) Limited Ordinary Shares (the «Limited Ordinary Shares») of the Company with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, together with a total share premium of EUR 29,632,680 (twenty-nine million six hundred thirty-two thousand six hundred eighty Euro), to be subscribed and fully paid up by waiver of unquestioned claims due for immediate payment, existing in favour of the subscribers, amounting to EUR 29,932,000 (twenty-nine million nine hundred thirty-two thousand Euro).

The above contributions will be allocated as follows:

- EUR 299,320 (two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty Euro) to the nominal share capital of the Company;
- EUR 29,932 (twenty-nine thousand nine hundred thirty-two Euro) to the legal reserve of the Company; and
- EUR 29,602,748 (twenty-nine million six hundred and two thousand seven hundred forty-eight Euro) to a distributable share premium.

IV. By virtue of the authority granted by the articles of incorporation of the Company, contributions have been accepted in accordance with article 5.2 of the articles of incorporation of the Company by way of resolutions dated April 6, 2006, a copy of which, shall remain annexed to this deed to be registered with it. The shares issued have been subscribed against contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of claims existing against the Company as set out hereafter:

1. 6,098 (six thousand ninety-eight) new class A to K with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by Aberdeen Indirect Property Partners, a Luxembourg FCP represented by its management company ABERDEEN PROPERTY INVESTORS

IIM S.A., a Luxembourg company with a share capital of 125,000 EUR, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in Luxembourg under number 2534/04, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 60,980 (sixty thousand nine hundred and eighty Euro) together with a distributable share premium of EUR 6,030,922 (six million thirty thousand nine hundred and twenty-two Euro) and together with a legal reserve of EUR 6,098 (six thousand ninety-eight Euro);

2. 842 (eight hundred forty-two) new class A to K with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by University of Cambridge Assistants' Contributory Pension Scheme, having its registered office at the Old Schools, Trinity Lane, Cambridge, CB2 1TS, registered with the Inland Revenue Pension Schemes Office, S.F. under number SF49/1009, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 8,420 (eight thousand four hundred and twenty Euro) together with a distributable share premium of EUR 832,738 (eight hundred thirty-two thousand seven hundred thirty-eight Euro) and together with a legal reserve of EUR 842 (eight hundred forty-two Euro);

3. 5,808 (five thousand eight hundred and eight) new class A to K with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by Henderson Indirect Property Fund (Europe) A, sub-fund of Henderson Indirect Property Fund (Europe), a Luxembourg FCP represented by its management company HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg company with a share capital of 125,000 EUR, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, registered in Luxembourg-City under number B 111.966, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 58,080 (fifty-eight thousand and eighty Euro) together with a distributable share premium of EUR 5,744,112 (five million seven hundred forty-four thousand one hundred and twelve Euro) and together with a legal reserve of EUR 5,808 (five thousand eight hundred and eight Euro);

4. 1,452 (thousand four hundred fifty-two) new class A to K with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by STICHTING DOW PENSIOENFONDS, having its registered office at Herbert H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, The Netherlands, registered in Hoek under number 41110290, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 14,520 (fourteen thousand five hundred and twenty Euro) together with a distributable share premium of EUR 1,436,028 (one million four hundred thirty-six thousand and twenty-eight Euro) and together with a legal reserve of EUR 1,452 (thousand four hundred fifty-two Euro);

5. 2,178 (two thousand hundred seventy-eight) new class A to K with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by SUOMI MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, having its registered office at Aleksanterinkatu 15, 00100 Helsinki (formerly Lönnrotinkatu 5, 00120 Helsinki), registered in Helsinki under number 0201320-0, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 21,780 (twenty-one thousand seven hundred and eighty Euro) together with a distributable share premium of EUR 2,154,042 (two million one hundred fifty-four thousand forty-two Euro) and together with a legal reserve of EUR 2,178 (two thousand hundred seventy-eight Euro); and

6. 1,342 (one thousand three hundred forty-two) new class A to H with a new class J and with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE, a company with registered office at F-75012 Paris, 68/76, Quai de la Râpée, incorporated and existing under the laws of France, registered in Paris under the number B 399 430 693, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 13,420 (thirteen thousand four hundred and twenty Euro) together with a distributable share premium of EUR 1,327,238 (one thousand three hundred twenty-seven thousand two hundred thirty-eight Euro) and together with a legal reserve of EUR 1,342 (one thousand three hundred forty-two Euro);

7. 2,013 (two thousand and thirteen) new class A to H with a new class J and with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by ACHMEA PENSIOEN - EN LEVENSVZERZEKERINGEN NV, a company with registered office in The Netherlands 3700 AW Zeist, incorporated and existing under the laws of Netherlands, with the Trade Register under number 08077009, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 20,130 (twenty thousand one hundred and thirty Euro) together with a distributable share premium of EUR 1,990,857 (one million nine hundred ninety thousand eight hundred fifty-seven Euro) and together with a legal reserve of EUR 2,013 (two thousand and thirteen Euro);

8. 1,342 (one thousand three hundred forty-two) new class A to H with a new class J and with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by BEGG (NOMINEES) LTD, as a nominee company, BEGG (NOMINEES) LTD has nil assets and nil liabilities, a company with registered office in the United Kingdom, 3, Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride, G74 5PR, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom with Trade Register number SC147164, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 13,420 (thirteen thousand four hundred and twenty Euro) together with a distributable share premium of EUR 1,327,238 (one thousand three hundred twenty-seven thousand two hundred thirty-eight Euro) and together with a legal reserve of EUR 1,342 (one thousand three hundred forty-two Euro);

9. 2,013 (two thousand and thirteen) new class A to H with a new class J and with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed

by FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, a company with registered office in Ireland, Friends First House, Cherrywood Business Park, Loughlinstown, Dublin 18, incorporated and existing under the laws of Ireland, registered in Dublin under number 78553, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 20,130 (twenty thousand one hundred and thirty Euro) together with a distributable share premium of EUR 1,990,857 (one million nine hundred ninety thousand eight hundred fifty-seven Euro) and together with a legal reserve of EUR 2,013 (two thousand and thirteen Euro);

10. 134 (one hundred thirty-four) new class A to H with a new class J and with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION, a company with registered office in France, 19, rue de la Pépinière, F-75008 Paris, incorporated and existing under the laws of France, registered in Paris under the number B 351 392 543, and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 1,340 (one thousand three hundred and forty Euro) together with a distributable share premium of EUR 132,526 (one hundred thirty-two thousand five hundred twenty-six Euro) and together with a legal reserve of EUR 134 (one hundred thirty-four Euro); and

11. 6,710 (six thousand seven hundred and ten) new class A to H with a new class J and with a new class O Limited Ordinary Shares (detail attached in annex 1) in FOSCA S.C.A., each with a par value of EUR 10 (ten Euro), have been subscribed by MAAF ASSURANCES S.A., a company with registered office in France, Chaban, F-79180 Chauray, incorporated and existing under the laws of France, registered under the number 542 073 580 (Niort), and have been paid up by contributions in kind and subsequent irrevocable waiver of its claim existing against the Company for a nominal amount of EUR 67,100 (sixty-seven thousand and one hundred Euro) together with a distributable share premium of EUR 6,636,190 (six million six hundred thirty-six thousand one hundred and ninety Euro) and together with a legal reserve of EUR 6,710 (six thousand seven hundred and ten Euro).

The evidence of existence of the amounts of such claims and of the renunciation has been given to the undersigned notary by an Assignment Agreement signed by the subscribers and the Company, where the said loans appear and in which the renunciation to the claims was signed by the subscribers.

The above contributions in kind have been the subject of a report of a «réviseur d'entreprises» KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dated April 6, 2006.

The conclusion of such report reads as follows:

«Based on the work carried out, nothing has come to our attention which would indicate that the value of the contribution is not at least equal to the number and the value of the shares to be issued as consideration.»

Thereupon intervene the Gérant of the Company, here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as manager of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

V. As a result of the preceding increase of capital, articles 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of three hundred forty-one thousand four hundred and thirty Euro (EUR 341,430) divided into three thousand (3,000) Limited Preference Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each and thirty-one thousand forty-three (31,043) Limited Ordinary Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each and one (1) Unlimited Share with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000).

5.2. The unissued authorised share capital of the Company is set at two hundred forty-nine million six hundred fifty-eight thousand five hundred and seventy Euro (EUR 249,658,570) divided into twenty-four million nine hundred sixty-five thousand eight hundred fifty-seven (24,965,857) Limited Ordinary Shares, each with a par value of ten Euro (EUR 10).»

Estimate of costs

The appearing party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be born by the Corporation or which have been charged to it in connection with this increase of capital, at about EUR 290,000 (two hundred and ninety thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above apparent person the present notarial deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze avril.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg.

A comparu:

FOSCA MANAGERS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1023 Luxembourg (le «Gérant»), représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 12 avril 2006 (la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée

ensemble avec l'acte), la partie comparante agissant en sa capacité de représentant du Gérant de FOSCA S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1023 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire M^e Joseph Elvinger du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1.104 du 2 novembre 2004, dont les statuts ont été modifiés selon un acte reçu par le même notaire M^e Joseph Elvinger du 6 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 1.076 du 21 octobre 2005.

La partie comparante agit en vertu de résolutions du Gérant de la Société prises le 6 avril 2006, un extrait desquelles restera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant en cette capacité, a demandé au notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. L'article 5.2. des statuts prévoit ce qui suit:

«5.2. La Société a un capital autorisé non émis de deux cent quarante-neuf millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 249.957.890), représenté par vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-neuf (24.995.789) Actions Ordinaires Limitées, chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10).

Le Gérant est autorisé, pendant une période de trois ans et demi commençant à la date de la publication de ces Statuts au Mémorial C, à faire un appel de fonds et à augmenter le capital social de temps à autre, en entier ou pour partie, dans les limites du capital autorisé. Le Gérant peut à sa discrétion décider d'émettre des actions nouvelles comme Actions Ordinaires Limitées et déterminer les termes et conditions de chacune de ces augmentations et en particulier déterminer l'heure et le nombre d'Actions Ordinaires Limitées autorisées à être souscrites et émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions Ordinaires Limitées sont à payer en espèces ou en nature et comment les Actions Ordinaires Limitées nouvellement souscrites seront distribuées parmi les Actionnaires Ordinaires Limitées, étant entendu que toutes les nouvelles Actions Ordinaires Limitées émises devront être payées entièrement. Le Gérant est autorisé à émettre des Actions Ordinaires Limitées supplémentaires de la Société sans que les Actionnaires existants aient des droits préférentiels de souscription. Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée les devoirs d'acceptation des souscriptions et la réception du paiement pour les Actions Ordinaires Limitées représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Toutes les fois que le capital souscrit est augmenté conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier ces Statuts de façon à constater la modification du capital souscrit et la réduction corrélative du capital social autorisé non émis et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi.»

II. Le capital social émis et souscrit de la Société est fixé à EUR 42.110 (quarante-deux mille cent dix euros) divisé en 3.000 (trois mille) Actions Privilégiées Limitées avec une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, 1 (une) Action de Commandité avec une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) et 1.111 (mille cent onze) Actions Ordinaires Limitées de classe A à K avec une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

III. Sur base des pouvoirs accordés au Gérant comme décrit sous «I» ci-dessus, le Gérant a par résolutions prises à Luxembourg en date du 6 avril 2006, décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 299.320 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt euros) de son montant actuel de EUR 42.110 (quarante-deux mille cent dix euros) à EUR 341.430 (trois cent quarante et un mille quatre cent trente euros) par la création et l'émission de 29.932 (vingt-neuf mille neuf cent trente-deux) Actions Ordinaires Limitées (les «Actions Ordinaires Limitées») de la Société avec une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, devant être souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit des souscripteurs, s'élevant à EUR 29.932.000 (vingt-neuf millions neuf cent trente-deux mille euros).

Les contributions ci-dessus seront allouées comme suit:

- EUR 299.320 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt euros) au capital social de la Société,
- EUR 29.932 (vingt-neuf mille neuf cent trente-deux euros) à la réserve légale de la Société, et
- EUR 29.602.748 (vingt-neuf millions six cent deux mille sept cent quarante-huit euros) à la prime d'émission distribuable de la société.

IV. Par l'autorisation accordée par les statuts de la Société, les contributions ont été acceptées conformément à l'article 5.2 des statuts de la Société par une résolution datée du 6 avril 2006, une copie de laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte. Les actions émises ont été souscrites en contrepartie d'un apport en nature consistant en la renonciation de créances existant à charge de la Société comme détaillé ci-dessous:

1. 6.098 (six mille quatre-vingt-dix-huit) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à K et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par Aberdeen Indirect Property Partners, un FCP luxembourgeois, représenté par son gérant ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM S.A., une société luxembourgeoise au capital social de 125.000 EUR, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro 2534/04, et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en la renonciation de créance existant à charge de la Société pour un montant nominal de EUR 60.980 (soixante mille neuf cent quatre-vingts euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 6.030.922 (six millions trente mille neuf cent vingt-deux euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 6.098 (six mille quatre-vingt-dix-huit euros);

2. 842 (huit cent quarante-deux) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à K et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par University of Cambridge Assistants' Contributory Pension Scheme, ayant son siège social à the Old Schools, Trinity Lane, Cambridge, CB2 1TS enregistré par le Inland Revenue Pension Schemes Office, S.F. sous le numéro SF49/1009, et

ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en la renonciation de créance existant à charge de la Société pour un montant nominal de EUR 8.420 (huit mille quatre cent vingt euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 832.738 (huit cent trente-deux mille sept cent trente-huit euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 842 (huit cent quarante-deux euros);

3. 5.808 (cinq mille huit cent huit) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à K et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par Henderson Indirect Property Fund (Europe) A, sous-fonds de Henderson Indirect Property Fund (Europe), un FCP luxembourgeois, représenté par son gérant HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT, S.à r.l., une société luxembourgeoise au capital social de 125.000 EUR, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro B 111.966, et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en 58.080 (cinquante-huit mille quatre-vingts euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 5.744.112 (cinq millions sept cent quarante-quatre mille cent douze euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 5.808 (cinq mille huit cent huit euros);

4. 1.452 (mille quatre cent cinquante-deux) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à K et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par STICHTING DOW PENSIOENFONDS, ayant son siège social à Herbert H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, The Netherlands, enregistré à Hoek sous le numéro 41110290, et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en 14.520 (quatorze mille cinq cent vingt euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.436.028 (un million quatre cent trente-six mille vingt-huit euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.452 (mille quatre cent cinquante-deux euros);

5. 2.178 (deux mille cent soixante-dix-huit) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à K et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par SUOMI MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, une société ayant son siège social à Aleksanterinkatu 15, 00100 Helsinki (anciennement Lönnrotinkatu 5, 00120 Helsinki), enregistrée à Helsinki sous le numéro 0201320-0, et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en 21.780 (vingt et un mille sept cent quatre-vingts euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 2.154.042 (deux millions cent cinquante-quatre mille quarante-deux euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 2.178 (deux mille cent soixante-dix-huit euros);

6. 1.342 (mille trois cent quarante-deux) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à H, classe J et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par ASSURANCE BANQUE POPULAIRE VIE, une société avec siège social au F-75012 Paris, 68/76, Quai de la Râpée, constituée et existant sous les lois de France, enregistrée à Paris sous le numéro B 399 430 693, et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en 13.420 (treize mille quatre cent vingt euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.327.238 (un million trois cent vingt-sept mille deux cent trente-huit euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.342 (mille trois cent quarante-deux euros);

7. 2.013 (deux mille treize) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à H, classe J et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par ACHMEA PENSIOEN - EN LEVENSVZERZEKERINGEN NV, une société avec siège social au Pays-Bas 3700 AW Zeist, constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 08077009, et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en 20.130 (vingt mille cent trente euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.990.857 (un million neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-sept euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 2.013 (deux mille treize euros);

8. 1.342 (mille trois cent quarante-deux) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à H, classe J et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par BEGG (NOMINEES) LTD, une société avec siège social en Angleterre, 3, Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride, G74 5PR, constituée et existant sous les lois d'Angleterre avec numéro du Registre de Commerce SC147164, et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en 13.420 (treize mille quatre cent vingt euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.327.238 (un million trois cent vingt-sept mille deux cent trente-huit euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.342 (mille trois cent quarante-deux euros);

9. 2.013 (deux mille treize) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à H, classe J et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, une société avec siège social en Irlande, Friends First House, Cherrywood Business Park, Loughlinstown, Dublin 18, constituée et existant sous les lois d'Irlande, enregistrée à Dublin sous le numéro 78553, et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en 20.130 (vingt mille cent trente euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.990.857 (un million neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-sept euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 2.013 (deux mille treize euros);

10. 134 (cent trente-quatre) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à H, classe J et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été souscrites par IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION, une société avec siège social en France, 19, rue de la Pépinière, F-75008 Paris, constituée et existant sous les lois de France, enregistrée à Paris sous le numéro B 351 392 543, et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en 1.340 (mille trois cent quarante euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 132.526 (cent trente-deux mille cinq cent vingt-six euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 134 (cent trente-quatre euros);

11. 6.710 (six mille sept cent dix) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de classe A à H, classe J et classe O (le détail est mentionné en annexe 1^{ère}) dans FOSCA S.C.A., chacune ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), ont été

souscrites par MAAF ASSURANCES S.A., une société avec siège social en France, Chaban, F-79180 Chauray, constituée et existant sous les lois de France, enregistrée sous le numéro 542.073.580 (Niort) et ont été payées en contrepartie d'un apport en nature consistant en 67.100 (soixante-sept mille cent euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 6.636.190 (six millions six cent trente-six mille cent quatre-vingt-dix euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 6.710 (six mille sept cent dix euros).

La justification de l'existence, des montants des dites créances et de leur renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par un Assignment Agreement, signé par les souscripteurs et la Société, dans lequel les dites créances apparaissent et dans lequel la renonciation à ces créances a été signée par les souscripteurs.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises réviseur d'entreprises KPMG, 31, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg, dated April 6, 2006.

La conclusion de ce rapport est le suivant:

«Sur la base des travaux mis en oeuvre, aucun fait qui pourrait indiquer que la valeur des apports n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des actions à émettre n'est venu attirer notre attention.»

Est alors intervenu le Gérant de la Société, ici représenté en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de ses responsabilités, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à des créances effectuées et confirme la validité des souscription et libération.

V. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, les articles 5.1 et 5.2. des statuts de la Société sont modifiés pour être lus comme suit:

«5.1. La Société a un capital émis et entièrement souscrit de trois cent quarante et un mille quatre cent trente euros (EUR 341.430), représenté par trois mille (3.000) Actions Privilégiées Limitées d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et trente et un mille quarante-trois (31.043) Actions Ordinaires Limitées d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000).

5.2. La Société a un capital autorisé non émis de deux cent quarante-neuf millions six cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 249.658.570), représenté par vingt-quatre millions neuf cent soixante-cinq mille huit cent cinquante-sept (24.965.857) Actions Ordinaires Limitées, chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10).»

Estimation de frais

La partie comparante a estimé que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de son capital s'élèvent à EUR 290.000 (deux cent quatre-vingt-dix mille euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la langue française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, vol. 153S, fol. 28, case 9. – Reçu 299.320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(053686.03/211/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

MONTEREY HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.659.100,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.057.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 mai 2006 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052077.03/1035/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

E.F. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.740.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051427.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

PROVAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 108.744.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051429.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

CSC FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.757.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051439.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

UNINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 98.703.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051443.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

ID HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 68.546.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051444.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 92.821.

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 92.821, constituée suivant acte reçu le 18 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 482, page 23.100 du 5 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 318, page 15.224 du 19 mars 2004.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsiuer Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 19.700 (dix-neuf mille sept cents) Actions Ordinaires et les 300 (trois cents) Actions Préférentielles, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion de 500 Actions Ordinaires en Actions Préférentielles.

2.- Modifications afférentes de l'article 6 des Statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'ensemble des actionnaires titulaires d'Actions Ordinaires ainsi que l'actionnaire titulaire des Actions Préférentielles émises par la Société délibérant conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, décide à l'unanimité de convertir 500 Actions Ordinaires en Actions Préférentielles. Les 20.000 (vingt mille) actions existantes sont réparties ainsi qu'il suit:

- 19.200 (dix-neuf mille deux cents) Actions Ordinaires, et

- 800 (huit cents) Actions Préférentielles,

étant entendu que, parmi les actions existantes de la société, (i) les cinq cents (500) actions devenant des Actions Préférentielles font parties des dix mille (10.000) actions émises à l'occasion de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 22 avril 2003 et souscrites par PATRINVEST par un apport en nature dans les conditions reflétées dans les documents relatifs à la souscription de ladite augmentation de capital, (ii) l'Action Ordinaire détenue par l'associé commandité, gérant de la Société, demeurera une Action Ordinaire et (iii) les 300 actions converties en Actions Préférentielles le 23 décembre 2003 ont été cédées par PATRINVEST à l'associé commandité, gérant de la Société en date du 26 avril 2004. Il en résulte qu'au jour de cette assemblée générale, l'actionnaire commanditaire PATRINVEST détient 19.199 (dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions Ordinaires et 500 (cinq cents) Actions Préférentielles et que l'associé commandité, gérant de la Société, détient 1 (une) Action Ordinaire et 300 (trois cents) Actions Préférentielles.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** La Société a un capital souscrit de EUR 35.200.000 (trente-cinq millions deux cent mille euros) représenté par 19.200 (dix-neuf mille deux cents) Actions Ordinaires et 800 (huit cents) Actions Préférentielles, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un vingt millième du capital social. La Société n'a pas prévu de parts d'intérêts au profit des associés commandités.

Les primes d'émission éventuellement payées par les actionnaires lors de la constitution de la Société ou lors d'une augmentation de capital seront affectées à un compte disponible à ouvrir au passif du bilan. Tant la Gérance que l'assemblée générale des actionnaires auront le droit de disposer des primes versées sur ce compte, sous condition du respect des conditions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et des modalités des présents statuts.

Les Actions Préférentielles sont rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales. Un tel rachat pourra se faire par décision de la Gérance conformément à l'article 15 ci-dessous. Le prix auquel les Actions Préférentielles seront rachetées est égal au prix de souscription, c'est-à-dire au pair comptable augmenté de la portion de la prime d'émission et de la somme affectée à la réserve légale constituée lors de la souscription des actions, afférente aux Actions Préférentielles rachetées, sous réserve de l'existence de sommes distribuables au moins égales à ce montant au moment du rachat, conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Sous réserve de l'accord des actionnaires concernés, le prix de rachat pourra également être payé en nature.

Les Actions Préférentielles rachetées seront comptabilisées à l'actif du bilan de la Société. Un montant égal au pair comptable de toutes les Actions Préférentielles rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires. Tant que les Actions Préférentielles rachetées seront détenues par la Société, tous les droits attachés à ces Actions Préférentielles seront suspendus. Ni les associés commandités, ni les autres actionnaires de la Société ne pourront prétendre à aucun droit sur ces Actions Préférentielles. En cas de cession de ces Actions Préférentielles après leur rachat, la cessation de la suspension des droits attachés aux Actions Préférentielles interviendra le jour de la cession, sans rétroactivité. En cas de distribution de dividendes ou de distribution de boni de liquidation de la Société, les paiements seront intégralement et définitivement répartis entre les actions dont les droits ne sont pas suspendus, sans tenir compte des Actions Préférentielles rachetées détenues par la Société, même si ultérieurement ces Actions Préférentielles sont cédées par la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 39, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

J. Elvinger.

(053661.02/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 92.821.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42497 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

J. Elvinger.

(053663.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

EURO PREFEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 110.465.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051447.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

CARMEL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.776.400,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.190.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 mai 2005 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052080.03/1035/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

**ALTLORENSCHEUERHOF S.A., Société Anonyme,
(anc. ALTLORENSCHEUERHOF S.A.).**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.332.

In the year two thousand six, on the sixteenth day of March.
Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) ALTLORENSCHEUERHOF S.A., having its registered office in Bertrange, incorporated pursuant to a deed of notary Reginald Neuman, residing in Luxembourg, on May 29th 1995, published in the Mémorial C n° 433 on September 6th, 1995, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 51.332 (the «Company»).

The meeting is declared open at 5 p.m. and is presided by Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg. The chairman appoints Mrs Flora Gibert, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

Mrs Nadine Gloesener, residing in Vichten, is elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the name of the Company to ALTLORENSCHEUERHOF S.A., and amendment of Article 1 to reflect this change.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolution:

Sole resolution

The General Meeting resolves to amend article 1 to reflect the name change to ALTLORENSCHEUERHOF S.A.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 5.15 p.m. and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Expenses

The expenses costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 800.-.

In faith of which, we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTLORENSCHEUERHOF S.A., ayant son siège social à Bertrange, constituée le 29 mai, 1995 par acte du notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 433 le 6 septembre 1995, et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 51.332 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures et est présidée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne Mme Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten est élue comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire de noter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er}, la dernière phrase, à lire:

«La société prendra la dénomination ALTLORENSCHEUERHOF S.A.»

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et des membres du conseil de

l'assemblée; une telle liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions, toutes les actions représentant l'entièreté du capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dernière phrase de l'article 1^{er}, pour lui donner la teneur suivante:

«La société prendra la dénomination ALTLORENSCHEUERHOF S.A.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée, à 17.15 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentant, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

J. Elvinger.

(053666.03/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

EURO-PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, route de Noertzange.

R. C. Luxembourg B 73.209.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(051450.03/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

RIVERSIDE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 66.164.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.

- Administrateur: Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

RIVERSIDE FINANCE S.A.

G. Banholzer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052050.03/6102/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

**HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l.).**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 114.071.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 114.071, incorporated by deed enacted on the 13 of December 2005, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 25 (twenty-five Euro), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the name of the company, to be changed into HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

2.- Amendment of Article 2 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l. into HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«**Art. 2.** The company's name is HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.071, constituée suivant acte reçu le 13 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en HPH INVESTMENTS, S.à r.l.

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l. en HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société existe sous la dénomination de HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 34, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

J. Elvinger.

(053669.03/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 114.071.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42450 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

J. Elvinger.

(053671.03/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

AUSTFINANZVERWALTUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 91.648.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(051492.03/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

CARMEL CAPITAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 811.900,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.591.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 mai 2006 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052082.03/1035/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

72318

CADEAUX SHOP ERR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 4, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 19.939.

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Gaston Err, maître-menuisier en retraite, et son épouse.

2) Madame Marie-Thérèse Christophory, sans état, les deux demeurant à L-4734 Pétange, 4, avenue de la Gare, ici représenté par Madame Christiane Err, commerçante, demeurant à Pétange, en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant en tant qu'associés uniques de la société à responsabilité limitée CADEAUX SHOP ERR, S.à r.l., (R.C. N° B 19.939), avec siège a L-4734 Pétange, 4, avenue de la Gare, constituée sous la dénomination de MENUISERIE ERR, S.à r.l., suivant acte notarié du 19 novembre 1982, publié au Mémorial C 334 du 22 décembre 1982.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Décision de mettre en liquidation la société à responsabilité limitée CADEAUX SHOP ERR, S.à r.l.

2. Nomination de Madame Christiane Err, préqualifiée, en tant que liquidateur.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

3. Divers.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à neuf cent vingt euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Ch. Err, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2006, vol. 918, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 juin 2006.

G. d'Huart.

(053676.03/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

PEMECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 32.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09444, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

PEMECO S.A.

Signature

(051497.03/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

IBERINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.857.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBERINT HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(052039.03/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

PRIME LAND INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 90.370.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

X. Kotoula / J.W. van Koeverden Brouwer
Manager / Manager

(051520.03/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

OPPORTUNITY FUND III HOCHHEIM PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 116.885.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg under the form of a private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 116.180,

duly represented by Maître Jacqueline Kintzele, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on May 19, 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of OPPORTUNITY FUND III HOCHHEIM PROPERTY, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first of April of each year and shall terminate on the thirty first March of the following year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty first March of the year two thousand and seven.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold, or
- (ii) to carry them forward, or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the company OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG), S.à r.l., prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

1) The registered office of the Corporation is fixed at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) The number of managers is fixed at 1.

3) The following person is appointed manager for a period ending at the annual general meeting of members to be held in two thousand and seven (2007):

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a company incorporated under the Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 64.474, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société constituée à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont le siège social est au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 116.180, dûment représentée par Maître Jacqueline Kintzele, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 mai 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de OPPORTUNITY FUND III HOCHHEIM PROPERTY, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement dans et aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- assistance technique;
- participation à et gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres

n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un mars de l'année deux mille sept.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau, ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG), S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à 1.
- 3) La personne suivante est nommée gérante pour une période qui expirera à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en deux mille sept (2007):

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 64.474, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

72326

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. Kintzele, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, vol. 153S, fol. 72, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2006.

T. Metzler.

(055046.03/222/437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

AS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Windhof.

R. C. Luxembourg B 81.713.

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach, agissant au nom et pour compte de:

1) Monsieur Philippe Vouillaume, PDG, né à F-Thionville, le 3 mai 1952, et

2) Madame Dorine Vouillaume, étudiante, née à F-Thionville, le 13 mai 1985, les deux demeurant à F-Yutz, 30, rue Roosevelt,

en vertu de procurations annexées au présent acte,

uniques associés suite à une cession de parts sous seing privé de la société à responsabilité limitée AS LUX, S.à r.l., avec siège à Windhof (R.C. B N° 81.713), constituée suivant acte notarié du 9 avril 2001, publié au Mémorial C page 48.341/2001.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1) Changement de l'article 6 deuxième alinéa.

L'article 6 deuxième alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. 2^e alinéa. Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Philippe Vouillaume, préqualifié. 250 parts

- Madame Dorine Vouillaume 250 parts

Total 500 parts

2) Démission et décharge de l'actuel gérant technique.

3) Nomination d'un gérant unique.

4) Modification du pouvoir de signature.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Guillaume Bochet en tant que gérant technique et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Est nommé gérant unique, Monsieur Philippe Vouillaume, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Ph. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2006, vol. 918, fol. 2, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 mai 2006.

G. d'Huart.

(053678.03/207/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 104.384.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the seventeenth of May.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.**Appeared:**

- Mr Hans C. Giner, executive, born in Norrköping (Sweden), on the 20th of September 1939, residing in F-33330 St. Emilion, 7, rue Porte St. Martin (France),

here represented by M^e Arsène Kronshagen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

1.- That the limited liability company ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l., with registered office at L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde (R.C.S. Luxembourg section B number 104.384), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 16th of November 2004, published in the Mémorial C number 131 of the 11th of February 2005.

2.- That company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

3.- That, pursuant to a transfer of sharequotas under private seal, the appearing party has become the sole holder of all the sharequotas of the company.

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l. which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that he has taken over all the assets and liabilities of the company ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l.

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved company ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l. is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the company for the performance of their assignment.

9.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Hans C. Giner, cadre, né à Norrköping (Suède), le 20 septembre 1939, demeurant à F-33330 St. Emilion, 7, rue Porte St. Martin (France),

ici représenté par Maître Arsène Kronshagen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde (R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.384), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 131 du 11 février 2005.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que, suite à une cession de parts sociales sous seing privé, le comparant est devenu le détenteur de toutes les parts sociales de la société.

4.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l., qui a arrêté ses activités.

5.- Que le comparant déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l.

6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

7.- Que la liquidation de la société ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant actuel de la société pour l'exécution de leur mandat.

9.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kronshagen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2006, vol. 536, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juin 2006.

J. Seckler.

(053755.03/231/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

GEMMY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.621.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 6 mars 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Moïse Dargaa.

Puis, cette Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Gérard Birchen. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Ensuite, lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour GEMMY HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052249.03/029/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

IMMOBILIERE CENTENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 79.891.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(051526.03/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

EMOLIFE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 76.917.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(051528.03/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

CENTRE D'EQUITATION ST. GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, rue de Reckenthal.
R. C. Luxembourg B 71.087.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de CENTRE D'EQUITATION ST. GEORGES, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(051531.03/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

OXON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 64.551.

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OXON S.A., une société anonyme avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.551, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché du Luxembourg) en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 7 août 1998, modifié en date du 24 novembre 1999 suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C n° 260 du 6 avril 2000.

La séance est présidée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision que toutes les actions de la société seront exclusivement émises sous la forme nominative et par conséquent modification de l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts.

2. Décision d'introduire dans les statuts des règles déterminant l'exercice des droits attachés aux actions émises par la société au cas où l'usufruit sur les actions appartient à un usufruitier et la nue-propriété à un nu-proprétaire. Par conséquent, décision d'introduire un nouvel article 5 dans les statuts.

3. Décision de renuméroter les articles 5 à 15 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide que toutes les actions de la société seront émises exclusivement sous la forme nominative.

En conséquence de cette décision, l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts sera remplacé par le texte suivant:

«Les actions de la société seront émises exclusivement sous la forme nominative.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'introduire dans les statuts des règles déterminant l'exercice des droits attachés aux actions émises par la société au cas où l'usufruit sur les actions appartient à un usufruitier et la nue-propriété à un nu-proprétaire.

En conséquence, l'Assemblée générale décide d'introduire un nouvel article 5 dans les statuts de la société rédigé comme suit:

«En cas de démembrement des droits sur les actions émises par la société entre un nu-proprétaire et un usufruitier, les droits attachés à ces actions seront exercés comme suit:

- le droit de vote aux Assemblées générales sera exercé par l'usufruitier à l'exception du droit de vote relatif à des décisions qui requièrent une majorité qualifiée des actionnaires conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou encore conformément aux présents statuts,

- le droit de percevoir les dividendes distribués par la société appartient à l'usufruitier,

- le droit au produit de la liquidation en cas de liquidation de la société appartient au nu-proprétaire.

Tout ce qui a trait aux droits respectifs du nu-proprétaire et de l'usufruitier et qui n'est pas réglé par le présent article, sera déterminé conformément aux dispositions applicables du Code Civil luxembourgeois.

Le démembrement des droits sur les actions entre les nus-proprétaires et usufruitiers sera indiqué comme suit dans le registre des actions de la société:

- en ce qui concerne l'usufruitier des actions par l'indication de «usufruit»,

- en ce qui concerne la nue-propriété des actions par l'indication de «nue-propriété».

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide, suite à la décision d'introduire un nouvel article 5 dans les statuts, de renuméroter les articles des statuts de sorte que les articles 5 à 15 deviennent les articles 6 à 16.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous avec Nous, notaire, signé le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(053898.02/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

OXON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 64.551.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42429 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

J. Elvinger.

(053899.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.549.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the shareholders of HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS SICAV (the «Company»), a «société d'investissement à capital variable» with its registered office at 69, route d'Esch, in Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch (Luxembourg), on the 27 March 1997 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 24 April 1997. The articles of association were amended for the last time by a deed of Maître Edmond Schroeder, prenamed, on the 26 September 2000, published in the Mémorial on 7 November 2000, number 814.

The Meeting was presided by Mr Gast Juncker, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Jean-Florent Richard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting appointed as scrutineer Mrs Evelyn McHale, Head Office, HSBC INTERNATIONAL FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present and the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. The present Meeting was therefore convened by publication of a notice containing the agenda in the d'Wort on 8 February 2006 and 17 February 2006. Notices have been sent to the registered shareholders on 8 February 2006.

III. It appears from the attendance list that out of 5,229,979.515 shares issued, 3,669,985 shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the item of its agenda.

IV. The merger proposal, the special reports on the merger proposal prepared by the auditors of the Company and of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, the reports of the directors of the Company and of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, the financial reports containing the audited annual accounts of the last three accounting years of the Company and HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, the semi-annual report as at 30 September 2005 of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, and the current Prospectus of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS were available for inspection to the shareholders of the Company and of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, from 24 January 2006 at the addresses set forth in the merger proposal.

V. As of the date of the present Meeting, no shareholder(s) of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS has/have requested that a shareholders' meeting of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS be held to deliberate on the proposed merger.

VI. The agenda of the Meeting is the following:

To approve the merger of the Company into HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS (HGIF), a «société d'investissement à capital variable» with multiple compartments, organised under Part I of the Luxembourg law of 20 December 2002, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the board of directors of the Company explaining and justifying the merger proposal published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 24 January 2006 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg;

(ii) the audited reports prescribed by Article 266 of the law of 10 August 1915 on commercial companies prepared by KPMG AUDIT;

1) to approve more specifically the merger as detailed in the merger proposal;

2) to determine 3 April 2006 or such other date as the general meeting of the shareholders of the Company shall decide, upon the chairman's proposal (this date not being later than six months after the date of the extraordinary general meeting) the effective date of the merger as defined in the merger proposal (hereafter the «Effective Date»);

3) to decide that on the Effective Date of the merger, the assets and liabilities (the «Assets») of the sub-funds/classes of the Company, will be automatically transferred to the different sub-funds/classes of HGIF as follows:

Sub-Fund of the Company	Class	Sub-Fund of HGIF	Class
European Equity	D	Pan-European Equity	WD
Japanese Equity	D	Japanese Equity	WD
US Equity	D	US Equity	WD
UK Fixed Income	D	Sterling Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	D	US Dollar Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	C	US Dollar Investment Grade Bond	WC
International (Ex UK) Fixed Income	D	Global Investment Grade Bond	WD

C: capitalisation shares.

D: distribution shares.

4) to decide that on the Effective Date, HGIF will issue to the shareholders of the sub-funds/classes of the Company, shares in the sub-funds/classes of HGIF as described above. The number of shares issued will be on the basis of one new

share in the sub-funds/classes of HGIF for each share held in the sub-funds/classes of the Company. The new shares in HGIF will be distribution or capitalisation shares, issued in registered form as of the Effective Date;

5) to state that, as a result of the merger, the Company be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed, the Meeting approves the following resolution by unanimous vote:

Sole resolution

The shareholders resolve to approve the proposed merger of the Company into HGIF.

1. The shareholders resolve to approve more specifically the conditions of the merger as described in the merger proposal.

2. The shareholders resolve to determine 3 April 2006 as the Effective Date of the merger.

3. The shareholders decide to approve the transfer, on the Effective Date, of the Assets of the Company to the relevant sub-funds and classes of the Company into the sub-funds and classes of HGIF as follows:

Sub-Fund of the Company	Class	Sub-Fund of HGIF	Class
European Equity	D	Pan-European Equity	WD
Japanese Equity	D	Japanese Equity	WD
US Equity	D	US Equity	WD
UK Fixed Income	D	Sterling Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	D	US Dollar Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	C	US Dollar Investment Grade Bond	WC
International (Ex UK) Fixed Income	D	Global Investment Grade Bond	WD

D: distribution shares.

C: capitalisation shares.

4. The shareholders resolve to decide that on the Effective Date, HGIF will issue to the shareholders of the sub-funds/classes of the Company, shares in the sub-funds/classes of HGIF as described above. The number of shares issued will be on the basis of one new share in the sub-funds/classes of HGIF for each share held in the sub-funds/classes of the Company. The new shares in HGIF will be distribution or capitalisation shares, issued in registered form as of the Effective Date.

5. The shareholders decide that, as a result of the merger, the Company shall be wound up on the Effective Date and all its shares be cancelled.

The undersigned notary declares, in compliance with article 271(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, that he has verified and certifies the accomplishment and the legality of the measures incumbent upon the merging companies and of the merger proposal.

There being no further item on the agenda, the Meeting was then closed and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Helinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), qui sera le dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS SICAV (la «Société»), société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 69, route d'Esch, à Luxembourg, constituée à Luxembourg par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 24 avril 1997. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, prénommé, le 26 septembre 2000 publié au Mémorial le 7 novembre 2000, numéro 814.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gast Juncker, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Florent Richard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Evelyn McHale, Head Office, HSBC INTERNATIONAL FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste signée ne varietur par les membres du bureau demeure jointe à l'original du présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. La présente Assemblée a été convoquée par la publication d'un avis contenant l'ordre du jour dans le d'Wort en date des 8 février 2006 et 17 février 2006. Les avis ont été envoyés aux actionnaires nominatifs en date du 8 février 2006.

III. Il résulte de la liste de présence que sur 5.229.979,515 actions émises et en circulation, 3.669.985 actions sont représentées à la présente Assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. Le projet de fusion, les rapports préparés par les réviseurs de la Société et de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, les rapports des conseils d'administration de la Société et de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des trois dernières années sociales de la Société et de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, le rapport semi-annuel au 30 septembre 2005 de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, ainsi que le Prospectus en vigueur de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS étaient disponibles pour les actionnaires de la Société et de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS depuis le 24 janvier 2006 aux adresses indiquées dans le projet de fusion.

V. A la date de la présente Assemblée, aucun actionnaire de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS n'a demandé que soit convoquée une assemblée générale des actionnaires de HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS afin de délibérer sur le Projet de Fusion.

VI. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Approuver la fusion par absorption de la Société dans HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS (HGIF), une «société d'investissement à capital variable» à compartiments multiples organisée sous la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et plus spécifiquement, après avoir entendu:

i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 24 janvier 2006 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ii) les rapports révisés prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par KPMG AUDIT;

1. Approuver plus spécifiquement la fusion telle que détaillée dans le projet de fusion.

2. Fixer au 3 avril 2006 ou à toute autre date déterminée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur proposition du président (cette date ne pouvant pas être postérieure de plus de six mois à la date de l'assemblée générale extraordinaire), la date effective de la fusion, telle que définie dans le projet de fusion (ci-après la «Date Effective»).

3. Décider qu'à la Date Effective de la fusion, l'actif et le passif (les «Avoirs») des compartiments/classes de la Société seront transmis de plein droit aux différents compartiments/classes de HGIF comme suit:

Compartiment de la Société	Classe	Compartiment de HGIF	Classe
European Equity	D	Pan-European Equity	WD
Japanese Equity	D	Japanese Equity	WD
US Equity	D	US Equity	WD
UK Fixed Income	D	Sterling Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	D	US Dollar Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	C	US Dollar Investment Grade Bond	WC
International (Ex UK) Fixed Income	D	Global Investment Grade Bond	WD

C: actions capitalisantes.

D: actions distributives.

4. Décider qu'à la Date Effective, HGIF émettra aux actionnaires des différents compartiments/classes de la Société, des actions dans les compartiments/classes de HGIF tel que décrit ci-avant. Le nombre d'actions émises sera déterminé sur la base d'une nouvelle action des compartiments/classes de HGIF pour chaque action du compartiment/classe de la Société. Les nouvelles actions dans HGIF seront des actions distributives ou capitalisantes, émises sous forme nominative.

5. Déclarer que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes les actions de la Société seront annulées.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu les rapports des conseils d'administration et des réviseurs mentionnés dans l'ordre du jour, lesquels resteront annexés au présent acte, l'Assemblée approuve la résolution ci-après à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les actionnaires décident d'approuver la fusion par absorption de la Société dans HGIF.

1. Les actionnaires décident d'approuver plus spécifiquement les conditions de la fusion telle que décrites dans le projet de fusion.

2. Les actionnaires fixent le 3 avril 2006 comme Date Effective de la fusion.

3. Les actionnaires décident d'approuver la transmission de plein droit à la Date Effective des Avoirs des compartiments/classes de la Société aux compartiments/classes de HGIF comme suit:

Compartiment de la Société	Classe	Compartiment de HGIF	Classe
European Equity	D	Pan-European Equity	WD
Japanese Equity	D	Japanese Equity	WD
US Equity	D	US Equity	WD
UK Fixed Income	D	Sterling Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	D	US Dollar Investment Grade Bond	WD
US Dollar Opportunities Bond	C	US Dollar Investment Grade Bond	WC
International (Ex UK) Fixed Income	D	Global Investment Grade Bond	WD

C: actions capitalisantes.

D: actions distributives.

4. Les actionnaires décident d'accepter l'émission, à la Date Effective, d'actions nouvelles dans les compartiments/ classes de HGIF tel que décrit ci-avant.

Le nombre d'actions émises sera déterminé sur la base d'une nouvelle action des compartiments/classes de HGIF pour chaque action du compartiment/classe de la Société. Les nouvelles actions dans HGIF seront des actions distributives ou capitalisantes, émises sous forme nominative au jour de la Date Effective.

5. Les actionnaires décident que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que ses actions seront annulées.

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Juncker, J.-F. Richard, E. McHale, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx.

(054298.03/242/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BAVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 100.604.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de BAVALUX S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(051533.03/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.210.000,-.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 104.952.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession d'actions conclue en date du 22 mars 2005 que:

PIM WAREHOUSE INC., a cédé les 128.400 parts sociales qu'il détient dans la Société CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l., à WATANI CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE FUND LTD., une exempted limited liability company de droit des Iles Caïmans.

Suite à cette cession, les 128.400 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont désormais réparties comme suit:

WATANI CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE FUND LTD.	128.400 parts
Total	128.400 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052177.03/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

SHARKFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 46.916.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(051537.03/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

PM WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.830.

Le bilan au 1^{er} décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(051545.03/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

PM WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.830.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

(051541.03/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

YPSO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 104.968.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature

Un mandataire

(051554.03/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

FUGIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 110.190.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(051562.03/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

72336

PEGASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.741.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(051581.03/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.039.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(051591.03/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

VALLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.636.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour VALLEY S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(052030.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

VALLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.636.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00196, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour VALLEY S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(052035.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.
